ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rénovation equipement militaire

Question orale n° 45

Texte de la question

M. Jean-Noël Barrot appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les travaux de réhabilitation de la piscine de Satory située sur le terrain militaire au cœur du quartier de Satory à Versailles. Equipement sportif ouvert en 1973, composé d'un bassin d'apprentissage et d'un bassin de 25 mètres, et géré par la gendarmerie, la piscine est utilisée à 15 % pour les entraînements de la gendarmerie dont ceux du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), et par des familles de gendarmes ou de militaires de l'armée de terre, ou encore par des clubs sportifs civils versaillais. Une éventuelle fermeture de la piscine au motif qu'elle n'est utilisée qu'en petite partie pour des entrainements de gendarmerie inquiète alors que ce taux de 15 % monte à 35 % avec les entraînements de l'armée de terre et de leurs familles. Malgré la contrainte budgétaire pesant sur la gendarmerie et l'obligeant à faire des arbitrages pour préserver en priorité le financement de ses actions opérationnelles, un accord entre l'État et la ville de Versailles sur les solutions de financement permettrait une remise en état et le maintien de cet équipement sportif, utile et apprécié, par ses utilisateurs. Des travaux *a minima* permettraient dans un premier temps de réduire significativement les chiffrages déjà évalués des travaux. Dans un contexte, malheureusement bien connu, de sentiment d'abandon des militaires au regard de la vétusté de leurs logements et de leurs équipements, il lui demande d'accorder son soutien dans ces démarches afin de trouver une issue favorable à la réhabilitation de cet équipement sportif.

Texte de la réponse

RÉHABILITATION DE LA PISCINE DE SATORY
M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Barrot, pour exposer sa question, n° 45, relative à la réhabilitation de la piscine de Satory.

M. Jean-Noël Barrot. Madame la ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, ma question porte sur les travaux de réhabilitation de la piscine de Satory, située sur le terrain militaire au cœur du quartier de Satory à Versailles.

Équipement sportif ouvert en 1973, composé d'un bassin d'apprentissage et d'un bassin de vingt-cinq mètres, géré par la gendarmerie, la piscine est utilisée à 15 % pour les entraînements de la gendarmerie dont ceux du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, le GIGN, par des familles de gendarmes ou de militaires de l'armée de terre, par des clubs sportifs civils versaillais et par certains scolaires de Versailles.

Une éventuelle fermeture de la piscine au motif qu'elle n'est utilisée qu'en petite partie pour des entraînements de gendarmerie inquiète, alors que ce taux de 15 % monte à 35 % avec les entraînements des militaires de l'armée de terre et de leurs familles.

Malgré la contrainte budgétaire pesant sur la gendarmerie et l'obligeant à faire des arbitrages pour préserver en priorité le financement de ses actions opérationnelles, un accord entre l'État et la ville de Versailles sur les

solutions de financement permettrait une remise en état et le maintien durable de cet équipement sportif utile et apprécié par ses utilisateurs. Des travaux *a minima* permettraient de réduire significativement les chiffrages déjà évalués des travaux. Une hypothèse de transfert temporaire de gestion permettrait également d'éviter la fermeture programmée à l'été 2018.

Dans un contexte, malheureusement bien connu, de sentiment d'abandon des militaires au regard de la vétusté de leurs logements et de leurs équipements, je vous demande, madame la ministre, de nous accorder votre soutien dans ces démarches afin de trouver une issue favorable à la préservation de cet équipement sportif au-delà de l'été 2018, garantissant ainsi une continuité de service.

M. le président. La parole est à Mme la ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.

Mme Jacqueline Gourault, *ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.* Monsieur le député, vous m'interrogez sur l'avenir de la piscine de Satory. En effet, cette piscine est la seule au plan national dont la gendarmerie assume encore la gestion. Concrètement, la majeure partie du temps, elle est utilisée pour des activités strictement privées ou scolaires, et non professionnelles, comme vous venez de le rappeler.

D'un point de vue opérationnel, cet établissement mobilise l'équivalent de huit personnels à temps plein issus du groupement blindé de la gendarmerie mobile, alors que, dans le contexte que vous connaissez, les forces de sécurité doivent se mobiliser pour la protection de nos concitoyens.

Le ministre de l'intérieur a donc acté le retrait de la gendarmerie au 1er juillet 2018. Si des travaux de modernisation peuvent être souhaitables à moyen terme, la piscine est cependant parfaitement entretenue et répond à toutes les normes en vigueur. Son coût de fonctionnement annuel est actuellement compensé par les recettes d'exploitation.

C'est pourquoi le ministère de l'intérieur a proposé que la commune de Versailles reprenne l'exploitation à son compte, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire. Il conviendrait que les conditions d'ouverture soient préservées pour permettre aux citoyens civils comme aux militaires qui en faisaient usage de maintenir leur activité.

Le ministre de l'intérieur et moi-même partageons votre préoccupation sur l'ardente nécessité d'un effort d'amélioration des conditions de vie et de travail des militaires et de leurs familles dans un certain nombre de casernes vétustes.

Nous partageons également vos préoccupations concernant les logements. Ainsi, sur le plateau de Satory, la situation des logements du quartier Delpal fait l'objet de toutes les attentions, pour qu'une opération de rénovation puisse intervenir dans les meilleurs délais. En effet, l'amélioration des conditions de travail de ceux qui s'engagent au quotidien pour la sécurité des Français est la moindre des choses : c'est même primordial.

M. le président. La parole est à M. Jean-Noël Barrot.

M. Jean-Noël Barrot. Je vous remercie, madame la ministre. L'une des options envisagées serait en effet un transfert temporaire de gestion, soit à la municipalité de Versailles, soit à des structures associatives qui seraient potentiellement en mesure de maintenir le site ouvert.

Données clés

Auteur : M. Jean-Noël Barrot
Circonscription : Yvelines (2e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 45
Rubrique : Défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QOSD45

Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 décembre 2017
Réponse publiée le : 20 décembre 2017, page 6814
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 décembre 2017